



Vos Réf. :

Nos Réf. MD/BF 021.11.95

Interlocuteur : M.

Monsieur le Docteur CARRE
Médecin du Travail EDF-GDF
5, rue de la Commune
BP 20
94808 VILLEJUIF CEDEX

Objet : **SOLVAC 100**

Paris, le 16 mars 1995

Cher Confrère,

Suite à votre demande concernant le produit référencé ci-dessus, il s'agit confidentiellement d'un mélange de white spirit pour 80% environ et de T111 pour 20%.

Les problèmes toxicologiques soulevés par cette préparation sont ceux des solvants (syndromes ébrieux, dermatoses, psychosyndromes).

Il faut souligner que le T111 verra sa fabrication arrêtée en décembre 1995. Je vous joins la FDS modifiée selon notre demande.

Croyez, Cher Confrère, en mes meilleurs et dévoués sentiments.

Le Chef de la Division
Toxicologie Industrielle

Docteur M. DESLAURIERS

PJ : FDS



RHONE CHIMIE INDUSTRIE

DATE : 27.02.95 Edition : 03	FICHE DE DONNEES DE SECURITE SELON LA NORME NFT 01-102 PRODUITS CHIMIQUES A USAGE INDUSTRIEL	PAGE 1/3
---------------------------------	---	-------------

1) IDENTIFICATION :

DU PRODUIT :

SOLVAC 100
Solvant dégraissant

DE LA SOCIETE :

RHONE CHIMIE INDUSTRIE
Z.A.E. CHAMPAGNE
07300 TOURNON
TEL : 75.08.90.00. FAX : 75.08.90.29.

2) COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

Préparation à base d'hydrocarbonés. Teneur en aromatiques totaux < 0,1 %. Teneur en benzène < 50 ppm.
Contient du trichloréthane 111 en concentration inférieure à 16 % en volume.

3) IDENTIFICATION DES DANGERS :

Non étiquetable.
Point éclair $\geq 100^{\circ}$ C.

4) PREMIERS SECOURS :

Dans tous les cas faire appel à un médecin, dans l'attente, suivre les instructions suivantes :
En cas de contact avec la peau, laver abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de projections oculaires, laver de suite à grande eau jusqu'à disparition de toute gêne visuelle. Consulter un ophtalmologiste. En cas d'inhalation abondante des vapeurs, retirer le sujet de la zone polluée. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer le vomissement. Maintenir le sujet au repos. Appeler un médecin.

5) MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Moyens d'extinction : mousses, poudres, dioxydes de carbone.
Refroidir les fûts exposés au feu avec de l'eau.
Se munir d'appareil respiratoire autonome et équipement de protection approprié. Assurer la captation des vapeurs à leur point d'émission.

6) MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

Empêcher l'écoulement du produit à l'égout ou dans le milieu naturel. Employer un absorbant inerte type sable. Récupérer dans des fûts propres et étanches. Faire appel à une société spécialisée et agréée.

7) MANIPULATION ET STOCKAGE :

Eviter le contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation des vapeurs. Le port de gants est recommandé lors de la manipulation du produit. Employer en locaux ventilés, le cas échéant, se munir d'un masque. Stocker en emballages d'origine bien fermés, en locaux tempérés, à l'écart des agents oxydants.



RHONE CHIMIE INDUSTRIE

NOM DU PRODUIT : SOLVAC 100

DATE : 27.02.95

PAGE
2/3

8) CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :

Méthode de détection et de dosage dans l'air : CPG.

Dans les manipulations où existe un risque de surexposition aux vapeurs, il est nécessaire de porter un appareil respiratoire.

9) PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

Liquide incolore, odeur faible d'hydrocarbure.

Température initiale de distillation : 75° C.

Pratiquement insoluble dans l'eau. Miscible avec de nombreux solvants organiques.

pH : non applicable.

Densité à 20° C : 0,86.

Point éclair \geq 100° C.

Température d'auto-inflammation : 250° C.

10) STABILITE ET REACTIVITE :

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

Un mélange inflammable peut se former dans l'atmosphère s'il est porté progressivement à une température supérieure au point éclair avec formation de phosgène.

Ne pas mettre au contact avec les oxydants forts.

11) INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Les contacts fréquents ou prolongés du produit avec la peau peuvent provoquer des dermatoses avec risque d'allergie secondaire.

Les vapeurs sont irritantes pour les muqueuses. A forte concentration, elles exercent une action narcotique sur le système nerveux central.

Le contact avec les yeux entraîne une légère irritation mais sans risque de lésion des tissus oculaires.

L'absorption accidentelle du produit dans les voies respiratoires supérieures ou les poumons au cours de l'ingestion ou de vomissements, peut entraîner une pneumonie ou un oedème pulmonaire. Une atteinte hépatodigestive et troubles nerveux sont possibles.

DL 50 (voie cutanée sur le lapin) supérieure à 3 g/kg.

DL 50 (voies digestives sur le rat) supérieure à 5 g/kg.

12) INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

Solubilité dans l'eau : < 0,1 % en poids à 30° C.

Demande chimique en oxygène : 50,0 mg/l.

13) CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

Ne pas rejeter à l'égout ni dans le milieu naturel. Remettre les résidus à un récupérateur agréé. Se référer aux arrêtés et règlements préfectoraux en vigueur.



RHONE CHIMIE INDUSTRIE

NOM DU PRODUIT : SOLVAC 100

DATE : 27.02.95

PAGE
3/3

14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Non concerné.

15) INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

Selon la Directive 88/379 CEE du 07 Juin 1988 modifiée, notre préparation est non étiquetable.

** Tableaux des maladies professionnelles : N° 12 et 84.

16) AUTRES INFORMATIONS :

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 27 Février 1995. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.
